



Bulletin Officiel

N° 4821 Vendredi 27 Mars 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

STAR	2
ENNAKL	3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM	4
STEQ – AGO -	4
TIB	5
SPDIT SICAF	5
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	6

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN	7
---	---

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	8-9
-----------------------------	-----

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP FINA 60	10
-------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2015-1 »	10
-----------------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING » 2015-01 »	11-15
---	-------

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ASSURANCES SALIM

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES STAR

Siège social : Square avenue de Paris -1025 TUNIS-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants:

- Un résultat net de 22,299 MD contre 18,740 MD en 2013 en amélioration de 19%,
- Des primes émises et acceptées en évolution de 11,2% soit 288,208 MD contre 259,187 MD en 2013,
- Des sinistres réglés en augmentation de 1,28% soit 181,372 MD contre 179,076 MD l'année précédente,
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 44,504 MD contre 37,976 MD en 2013,
- Des fonds propres avant résultat de 245,801 MD contre 230,960 MD en 2013 d'ou une couverture de plus de 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire,
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.

Le Conseil a arrêté la politique de distribution des dividendes pour les trois prochains exercices, par conséquent le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 est de 35% du bénéfice de l'exercice soit 3,400 dinars par action et pour les deux exercices qui suivent (2015 et 2016) la part des bénéfices à distribuer serait de 40% du résultat de chaque exercice.

Il a également décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2015 à 9h30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le jeudi 19 mars 2015, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, une progression de 3% du chiffre d'affaires consolidés par rapport à l'année 2013, soit un total de 309 180 346 dinars au 31/12/2014 par rapport à un total de 300 339 309 dinars au 31/12/2013, les résultats nets individuels et consolidés, ont atteint respectivement, 22 076 392 dinars et 24 896 205 dinars, soit des augmentations respectives par rapport à l'exercice 2013 de 43% et de 56%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution des dividendes à raison de 0,500 dinars par action, soit 25% de plus par rapport au montant des dividendes de l'exercice 2013, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 14 Mai 2015 à 10h00 au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « **POUVOIR** » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2014 - AS - 2173

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « **STEQ** » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 20 avril 2015 à 11heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014
- Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2014.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2014
- Election des membres du conseil d'administration pour les années 2015, 2016 et 2017.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette assemblée seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2014 - AS - 2178

ASSEMBLEE GENERALE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7^{ème} Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014 ;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée**Société Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien**

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD -Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Décision ayant autorisée l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN », réunie le 05 Février 2015, a décidé de porter le capital de la société de **dix millions de dinars** (10 000 000 DT) à **quarante cinq millions de dinars** (45 000 000DT) et ce par l'émission, au pair, de **sept millions** (7 000 000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune, à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'augmentation :**Montant: 35 000 000 DT**

Le capital social de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sera porté de **10 000 000 DT à 45 000 000 DT par l'émission de 7 000 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises **au pair au prix de 5 dinars chacune.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 7 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015.**

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 7 000 000 actions sera réservée aux actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** à raison de **sept (7) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes.**
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La période de souscription est fixée de trente (30) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2015.

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.460.369,867 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2014.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.460.369,867 Dinars
+ Report à nouveau ex 2013	769.031,856 Dinars
Total (1)	3.229.401,723 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.200.000,000 Dinars
Dont 745.000,000 Dinars à prélever sur le report à nouveau ex 2013	
- Report à nouveau ex 2014	1.029.401,723 Dinars
Total (2)	0

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action soit un montant total de 2.200.000 Dinars à prélever sur le report à nouveau 2013 à raison de 745.000,000 Dinars le reliquat soit 1.455.000,000 sur le bénéfice de l'exercice 2014.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 2015.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Monsieur Selim RIAHI en remplacement de feu Mohamed RIAHI. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

- Suite -

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

AVIS DES SOCIETES

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP FINA 60

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°48-2006 du 27 décembre 2006

Adresse : Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere)
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

FINACORP, gestionnaire de FCP FINA 60 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 28 mars 2008 pour une durée de 7 ans, **arrivera à échéance le 28 mars 2015.**

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, FINACORP a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP FINA 60.

2014 - AS - 2183

AVIS DES SOCIETES

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« HL 2015-1 »

L'intermédiaire en bourse -MAC SA- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**HL 2015-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un **maximum de 30 000 000 DT**, ouvertes au public le **12 mars 2015**, ont été clôturées le **19 mars 2015**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2014 - AS - 2177

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Tunisie Leasing 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/03/2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/05/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 360 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 105 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

- Suite -

Les obligations «TUNISIE LEASING 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2020** pour la catégorie A et le **15/05/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/05/2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et de 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,839% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,139%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18 février 2015**.

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **03/03/2015** sous le n°**15-0891**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatif 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 27 MARS 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,884%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,981%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,002%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,011%	999,639
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,022%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,063%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,088%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,104%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,121%	1 001,119
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,124%		
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,129%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,380%	922,222
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,465%	996,280
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,755%	1 020,417
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		981,797
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,716
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	802,005
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,353
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	967,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,243
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,253
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,782
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,210
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,290

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,283	154,298		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,629	13,630		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,476	100,481		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,404	1,405		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,721	37,725		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,276	51,281		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,976	162,802		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	578,013	577,466		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,190	115,355		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,691	126,792		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,468	121,474		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,673	112,889		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,721	98,601		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,908	130,732		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,104	90,153		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,524	103,645		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,493	105,481		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,714	104,623		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 464,723	1 461,315		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 391,739	2 392,340		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,087	109,666		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,672	104,233		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,458	132,161		
24	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 220,288	1 185,180		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	130,050	129,177		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,201	16,058		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 207,532	5 201,205		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 063,428	5 052,155		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,332	2,337		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,037	2,042		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,104	1,094		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,547	109,560
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,860	104,869
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,979	106,990
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,704	103,715
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,986	104,999
40	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,708	107,719
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,407	105,419
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,870	103,881
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,855	103,864
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,976	105,985
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,959	102,969
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,117	105,128
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,112	105,123
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,605	107,616
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,600	106,612
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,174	104,183
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,528	103,538
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,662	105,672
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,761	103,772
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,654	104,665
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,776	105,787
56	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,665	103,678
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,594	104,605
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,790	105,800
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,261	103,272

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,625	10,626
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,692	103,703
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,025	105,037
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,177	100,188
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,354	102,435
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,196	64,186
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,272	147,574
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 485,613	1 489,623
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,690	113,658
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,085	112,012
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,206	85,125
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,375	17,362
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	278,666	278,220
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,558	31,497
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 366,217	2 365,852
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,362	75,359
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,079	57,061
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,490	97,386
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,289	104,136
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,778	91,623
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,378	11,381
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,421	12,414
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,856	15,869
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,004	14,994
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,309	13,324
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,744	11,767
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,735	10,740
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,787	10,789
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,221	129,072
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,809	124,702
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,235	10,240
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	102,776	102,668
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,440	20,428
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,667	73,558
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,339	76,125
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,285	97,259
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	84,780	84,778
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,330	96,242
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,909	104,877
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,712	8,700
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,755	6,752
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,505	99,260
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,855	103,690
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,521	97,661
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	142,508	141,060
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,880	9,804
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	118,880	117,917
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,559	119,290
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,425	105,431
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,503	102,383
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	186,738	185,914
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	171,004	170,506
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,272	148,896
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 682,279	12 640,553
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,920	18,857
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,164	136,127
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,407	102,042
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,793	119,370
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 691,261	8 662,348
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,081	8,983
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,830	99,139
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,459	100,246
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,094	8,991
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,191	99,211

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

La société Assurance Salim publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 8 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif Ben ZINA.

BILAN
Arrêté au 31/12/2014
(Unité: En Dinars)

Actifs du Bilan	31/12/2014			31/12/2013
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	448 530	313 144	135 386	112 022
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	448 530	313 144	135 386	112 022
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	2 166 615	1 605 527	561 088	488 841
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	367 244	308 884	58 360	99 241
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	2 533 859	1 914 411	619 448	588 082
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	875 270	3 973 261	4 149 863
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	2 377 290	5 215 147	5 573 560
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	8 879 674	607 329	8 272 345	7 950 700
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces	9 441 340		9 441 340	10 465 000
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles				
l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	19 866 452	1 324 625	18 541 827	17 185 980
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	32 032 285		32 032 285	28 741 012
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	422 070		422 070	356 256
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	23 500 000		23 500 000	20 626 341
AC336 Autres	8 418 320	435 882	7 982 438	6 983 057
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	456 321		456 321	446 349
	115 457 430	5 620 396	109 837 034	102 478 118
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux contrats en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	4 022 032		4 022 032	3 710 384
AC520 Provision d'assurance vie	24 599 376		24 599 376	20 550 916
AC530 Provision pour sinistres (vie)	8 361 245		8 361 245	7 217 214
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	7 888 143		7 888 143	8 211 284
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	44 870 796	0	44 870 796	39 689 797
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	340 477		340 477	37 220
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 934 742	3 511 563	20 423 179	16 701 843
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	1 607 969	510 469	1 097 500	2 097 377
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	32 485		32 485	46 304
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	254 500		254 500	408 422
AC633 Débiteurs divers	140 095	14 516	125 579	95 000
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	26 310 268	4 036 548	22 273 720	19 386 166
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	739 116		739 116	639 659
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	996 938		996 938	766 353
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	169 490		169 490	0
AC733 autres comptes de régularisation	1 756 071		1 756 071	1 338 069
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	665 780		665 780	419 938
	4 327 395	0	4 327 395	3 164 018
TOTAL	193 948 278	11 884 499	182 063 779	165 418 203

BILAN
Arrêté au 31/12/2014
(Unité: En Dinars)

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	13 646 215	13 649 630
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	6 626 006	5 292 006
CP5 résultat reportés	262 716	187 311
Total capitaux propres avant resultat de l'exercice	33 834 937	32 428 948
CP6 résultat de l'exercice	5 417 406	3 670 405
Total capitaux propres avant affectation	39 252 343	36 099 353
Passif		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impôts		
PA23 autres provisions	1 109 276	1 264 348
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	13 409 917	11 295 923
PA320 provision pour assurance vie	42 851 229	38 524 346
PA330 provision pour sinistres (vie)	14 259 338	12 423 927
PA331 provision pour sinistres (non vie)	38 630 609	38 589 635
PA340 provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	52 158	63 437
PA350 provision pour égalisation et équilibrage	1 348 646	976 012
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		294 941
	110 551 897	102 168 221
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	17 140 858	15 686 076
	17 140 858	15 686 076
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	528 940	210 209
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	4 847 787	2 195 374
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	258 577	243 687
PA632 personnel	8 853	5 772
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 366 390	1 156 678
PA634 créditeurs divers	2 768 427	2 221 103
PA64 ressources spéciales		
	9 778 974	6 032 822
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 230 431	4 167 382
PA72 écart de conversion		
	4 230 431	4 167 382
TOTAL	182 063 779	165 418 203

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2014	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2014	OPERATIONS NETTES 31/12/2014	OPERATIONS NETTES 31/12/2013
PRNV 1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	29 781 795	-7 638 961	22 142 834	18 962 756
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-2 113 994	311 648	-1 802 346	-89 871
	27 667 801	-7 327 313	20 340 488	18 872 886
PRNT3 Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat	2 175 864		2 175 864	1 939 687
PRNV2 Autres produits techniques				
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-14 632 201	1 278 594	-13 353 607	-12 282 872
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-40 974	-323 141	-364 115	-1 962 749
	-14 673 175	955 453	-13 717 722	-14 245 621
CHNV 2 Variation des autres provisions techniques	-77 693		-77 693	154 447
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-253 541		-253 541	-233 152
CHNV 4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-2 058 233		-2 058 233	-1 394 518
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	230 585		230 585	61 941
CHNV43 Frais d'administration	-5 523 907		-5 523 907	-5 355 614
CHNV44 commission recues des réassureurs		1 560 864	1 560 864	1 258 809
	-7 351 555	1 560 864	-5 790 691	-5 429 381
CHNV5 Autres charges techniques				
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
RTNV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	7 487 701	-4 810 996	2 676 705	1 058 866

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2014	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2014	OPERATIONS NETTES 31/12/2014	OPERATIONS NETTES 31/12/2013
PRV 1 Primes acquises				
PRV11 Primes émises et acceptées	20 344 074	-13 456 468	6 887 606	8 707 520
	20 344 074	-13 456 468	6 887 606	8 707 520
PRV2 Produits de placements				
PRV 2 1 Revenus des placements	2 325 257		2 325 257	1 929 399
PRV 2 2 Produits des autres placements				
	2 325 257		2 325 257	1 929 399
PRV 2 3 Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
PR V3 Plus values non réalisées sur placements				
PR V4 Autres produits techniques				
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-4 187 854	1 837 703	-2 350 151	-1 964 027
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 835 411	1 144 032	-691 379	-478 900
	-6 023 265	2 981 735	-3 041 530	-2 442 927
CHV 2 Variation des autres provisions techniques	-4 326 883	4 048 460	-278 423	-2 115 918
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes				
CHV 4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-6 707 340		-6 707 340	-6 043 263
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43 Frais d'administration	-2 079 462		-2 079 462	-1 761 430
CHV44 commission recues des réassureurs		8 025 776	8 025 776	6 416 140
	-8 786 802	8 025 776	-761 026	-1 388 553
CHV5 Autres charges techniques				
CH V9 Charges de placements				
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-227 053		-227 053	-199 381
CHV 92 Correction de valeur sur placement	-264 828		-264 828	-298 236
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
	-491 881		-491 881	-497 616
CHV 10 Moins values non réalisées sur placements				
CHNT2 Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat				
RTV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	3 040 500	1 599 503	4 640 003	4 191 905

ETAT DE RESULTAT
(Unité: En Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
RNTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	2 676 705	1 058 866
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 640 003	4 191 905
PRNT1 Produits des placements		
PRN T11 revenus des placements	3 553 453	3 167 763
CHNT1 charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11 charges de gestion des placements y compris les charges d'intéret	-286 169	-236 205
CHNT12 correction des valeur sur placements	-404 710	-489 655
CHNT13 pertes provenant de la réalisation des placements		
CHNT2 Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-2 175 864	-1 939 687
PRNT2 autres produits non techniques	24 659	57 232
CHNT3 autres charges non techniques	-411 430	-280 197
Résultat provenant des activités ordinaires	7 616 647	5 530 023
CHNT4 impôts sur le résultat	-2 199 241	-1 859 618
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 417 406	3 670 405
PRNT 4 Gains extraordinaires		
CHNT5 Pertes extraordinaires		
Résultat net de l'exercice	5 417 406	3 670 405
Effet modication comptable (nets d'impots)		
Résultat net de l'exercice après modification comptable	5 417 406	3 670 405

Etat de flux de trésorerie
(Unité: En Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	43 593 196	40 560 903
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-18 046 277	-16 211 562
- Encaissement des primes reçues acceptations	68 651	57 112
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-2 727 297	-1 312 415
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-4 919 096	-4 671 300
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-4 705 119	-4 286 387
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-3 072 615	-2 445 078
- Produits financiers reçus	4 880 773	5 004 924
- Impôt sur les bénéfices payés	-3 965 805	-3 495 635
- Autres mouvements	-24 925	-2 948
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11 081 486	13 197 611
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-294 696	-269 845
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-83 697 926	-108 247 195
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	75 346 593	97 128 636
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-8 646 029	-11 388 404
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 336 000	-2 336 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 336 000	-2 336 000
<u>Variation de trésorerie</u>	99 457	-526 792
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	639 659	1 166 451
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	739 116	639 659

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES
(Unité: En Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions recus des agents généraux	55 000	48 000
Cautions et garanties au titres des appels d'offres	269 410	269 410
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval cautions et garanties au titres des appels d'offres	346 452	316 445
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	670 862	633 855

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2014

1- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION	: Assurances "SALIM"
SIÈGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord- Tunis
TÉLÉPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: ass.salim@planet.tn
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITÉ	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DURÉE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
RÉGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LÉGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
BRANCHES EXPLOITÉES	Toutes branches

PRINCIPAUX RÉASSUREURS

- MAPFRE
- ODYSSEE RE
- SCOR
- HANOVER RE
- CCR
- ARIG
- CONVERIUM
- TUNIS RE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mr Ahmed TRABELSI: Président du Conseil
- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAF
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- SIFIB-BH
- Mme Haifa LAARIBI
- M. Nejjib MARZOUGUI
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Tarek CHERIF

3- DIRECTION GÉNÉRALE

- Mme Dalila KOUBAA Née BADER : Directeur Général

NOM ET SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDÉS

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V - Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2014 a connu les faits marquants suivants :

Au niveau du secteur

- La poursuite du programme de mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics(Comité Générale des Assurances) et ce à travers l'avancement des travaux d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2013-2017) et qui vise essentiellement à améliorer le taux de pénétration du secteur d'assurance et à fixer les orientations en matière de réforme à apporter à ce dernier pour se rapprocher des standards internationaux.
- La présentation par la tutelle CGA de deux projets de lois relatifs à :
 - La refonte de la législation régissant les assurances Vie et la capitalisation.
 - La gouvernance des entreprises d'assurances et de réassurances.

Au niveau de la société « Assurances SALIM »

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 16,28 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 50,126 MD contre 43,108 MD en 2013.
- Amélioration du résultat net qui passe de 3,670 MD enregistré en 2013 à 5,417 MD en 2014.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 1,059 MD enregistré en 2013 à 2,677 MD en 2014.
- Des engagements techniques de 110,552 MD contre 102,168 MD fin2013, soit un taux d'évolution de 8,21 %.

- Les placements de la société totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 109,837 MD contre 102,478 MD en 2013, soit une augmentation de 7,18 %.
- Les sinistres payés passant de 17,295 MD à 18,820 MD soit une évolution 8,82%.
- Des produits financiers passant de 5,097 MD fin 2013 à 5,879 MD fin 2014, soit une évolution de 15,33 %.

5- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

- **Obligations et titres a revenus fixes:**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- **Titres a revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

- **Placements en représentations des contrats en unités de compte:**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

6.5 - Les provisions techniques:

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 .

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances:

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre comptables et extracomptables.

* Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

2011 et antérieurs	100 %
2012	50 %
2013	20 %

* Les créances contentieuses antérieures à 2014 sont totalement provisionnées, les créances de 2014 sont provisionnées à concurrence de 50%.

* Les créances douteuses et les créances sur les agents fermées sont provisionnées en totalité.

* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2011 et antérieurs	100 %
2012	50 %
2013	20 %

7-NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2014 un montant net de 135 386 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition de l'exercice	Transfert	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette
				Au 31/12/2014	Dotations			Au
					31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014
Logiciel	277 404	171 126		448 530	-251 102	-62 042	-313 144	135 386
Logiciel en Cours	85 720		85 720	-	-	-	-	-
Total	363 124	171 126	85 720	448 530	-251 102	-62 042	-313 144	135 386

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2014 un montant net de 619 448 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition de l'exercice	transfert/ Cession	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette	
				Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Dotations 31/12/2014	Reprise 31/12/2014	Au 31/12/2014	
A,A,I	607 875	71 542	1 128	678 289	-311 735	-46 413		-358 148	320 141
M,Transport	304 538		19 643	284 895	-238 866	-30 538	19 643	-249 761	35 134
M,Informatique	1 031 225	172 206		1 203 431	-904 197	-93 421		-997 618	205 813
M,M,B	348 323	18 921		367 244	-249 081	-59 803		-308 884	58 360
Total	2 291 961	262 669	20 771	2 533 859	-1 703 879	-230 175	19 643	-1 914 411	619 448

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2014 un montant net de 109 837 034 DT contre 102 478 118 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Terrains et constructions d'exploitation	3 973 261	4 149 863
Terrains et constructions hors d'exploitation	5 215 147	5 573 560
Part dans des entreprises liées	8 272 345	7 950 700
Obligations émises par les entreprises liées	9 441 340	10 465 000
Autres placements financiers	7 982 438	6 983 057
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	18 541 827	17 185 980
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 032 285	28 741 012
Autres prêts	422 070	356 256
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	23 500 000	20 626 341
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	456 321	446 349
Total	109 837 034	102 478 118

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition ou Cession 2013	Valeur Brute au 31/12/2014	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2014
				31/12/2013	Dotations 31/12/2014	31/12/2014	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation Assurances SALIM	3 532 042	-	3 532 042	-698 668	-176 602	-875 270	2 656 772
Total	4 848 531	-	4 848 531	-698 668	-176 602	-875 270	3 973 261

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition ou Cession 2013	Valeur Brute au 31/12/2014	Valeur 31/12/2013	Amortissements	Valeur	
						31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-		424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-1 090 592	-121 140	-1 211 732	1 211 068
Immeuble hors exploitation immeuble Assurances SALIM	4 745 437	-	4 745 437	-928 286	-237 272	-1 165 558	3 579 879
Total	7 592 437	-	7 592 437	-2 018 878	-358 412	-2 377 290	5 215 147

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2013	Mvts de l'exercice		Valeur Brute		Provisions Dotations / Reprise 2014	Valeur Nette	
		Acquisitions	Transfert	31/12/2014	31/12/2013		31/12/2014	31/12/2014
Banque de l'habitat	696 244			696 244		-73 373	-73 373	622 871
BH Technologie	330 000			330 000	-330 000		-330 000	
Modern leasing	1023 503	316 730	184 443	1 524 675	- 91 631	91 631	-	1 524 675
Modern leasing contrat de liquidité	178 929	5 513	-184 443	-	-	-	-	-
SIFIB	218 375			218 375				218 375
SIM SICAR	1 798 200			1 798 200				1 798 200
SOPIVEL	3 625 800			3 625 800				3 625 800
STIMEC	236 600			236 600	-135 200	-18 856	-154 056	82 544
SGRC	399 880			399 880				399 880
SMT	49 900			49 900	-49 900		-49 900	
Total	8 557 431	322 243	-	8 879 674	-606 731	-598	-607 329	8 272 345

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2013	Acquisition	Cession / tombé	Valeur
				Nette 31/12/2014
Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	6 345 000		577 500	5 767 500
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie A	1 500 000		214 500	1 285 500
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie B	1 620 000		231 660	1 388 340
Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013	1 000 000			1 000 000
Total	10 465 000		1 023 660	9 441 340

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2013	Libération 2014	Acquisitions 2014	Valeur Brute		Provisions Dotations / Reprise 2014	Valeur Nette	
				31/12/2014	31/12/2013		31/12/2014	31/12/2014
ATB	290 699	-	-	290 699	-106 067	4 080	-101 987	188 712
BNA	40 800	-	-	40 800	-6 473	-2 262	-8 735	32 065
ATTIJARI BANK	38 868	-	-	38 868	-2 664	2 664	-	38 868
BTEI	38 421	-	-	38 421	-	-	-	38 421
STB	282 199	-	-	282 199	-152 663	-17 429	-170 092	112 107
SOTUMAG	42 584	-	-	42 584	-	-	-	42 584
UIB	1 320 000	-	120 020	1 440 020	-114 664	27 871	-86 793	1 353 227
TUNIS RE	4 837 661	-	-	4 837 661	-	-	-	4 837 661
CARTHAGE CIMENTS	93 937	-	-	93 937	-	-11 492	-11 492	82 445
ENNAKL	107 000	-	-	107 000	-6 130	-1 360	-7 490	99 510
ONE TECH HOLDING	200 005	-	-	200 005	-	-	-	200 005
AFRIQUE	32 000	-	-	32 000	-	-	-	32 000

ASSISTANCE								
COTUNACE	150 000	-	-	150 000	-	-999	-999	149 001
SDA	7 500	-	-	7 500	-7 500	5 358	-2 142	5 358
SICAV BHP	705 400	-	-	705 400	-108 382	-20 753	-129 135	576 265
SICAV BHO	550 396	-	-	550 396	-146	146		550 396
PLACEMENT EN FCP	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
FCP SECURITE	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-	4 000 000
SOTACIB	1 853 100	-	-	1 853 100	-300 000	-500 000	-800 000	1 053 100
OBLIG.SICAV TANIT	100	-	-	100	-	-	-	100
UTB	5 760	-	-	5 760	-5 760	-	-5 760	-
FCP SWING	- 1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
ATTAKAFOULIA	2 400 000	-	-	2 400 000	-	-	-	2 400 000
DELICE HOLDING	-	-	750 002	750 002	-	-	-	750 002
Total	17 996 430	1 000 000	870 022	19 866 452	-810 449	-514 176	-1 324 625	18 541 827

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Souscription +plus value de souscription	Remboursement +coût d'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2014
- Emprunt obligataire STAR	400 000	-	400 000	-	-
- Emprunt obligataire STAR	156 000	-	-	156 000	156 000
- Emprunt obligataire ATB 2007	760 000	-	40 000	720 000	720 000
- Emprunt obligataire AB 15ANS	666 657	-	66 670	599 987	599 987
- Emprunt obligataire AB 20ANS	187 500	-	12 500	175 000	175 000
- Emprunt obligataire PANOBOIS 2007	200 000	-	100 000	100 000	100 000
- Emprunt STB 2008/1	687 500	-	62 500	625 000	625 000
-Emprunt STB 2010	350 000	-	50 000	300 000	300 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/1	200 000	-	100 000	100 000	100 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/2	200 000	-	100 000	100 000	100 000
- Emprunt obligataire ATL -2010/1	400 000	-	200 000	200 000	200 000
- Emprunt obligataire AMEN BANK 2010	399 950	-	33 350	366 600	366 600
- Emprunt obligataire UIB 2011	428 550	-	71 450	357 100	357 100
- Emprunt obligataire BTK 2013	400 000	-	100 000	300 000	300 000
- Emprunt obligataire EL WIFACK LEASING	500 000	-	100 000	400 000	400 000
- Emprunt obligataire TL 2013	1 000 000	-	200 000	800 000	800 000
- Emprunt obligataire UBCI 2013/1	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2013/1	300 000	-	60 000	240 000	240 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2013/2	200 000	-	-	200 000	200 000
- Emprunt National 2014/1	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000
- Emprunt obligataire ATTIJARI LEASING 2014/1	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2014/1	-	250 000	-	250 000	250 000
- Emprunt obligataire ATL 2014/3	-	250 000	-	250 000	250 000
S/total I	8 436 157	6 500 000	1 696 470	13 239 687	13 239 687
- BTA ECHEANCE AVRIL 2014 :	1 503 130	-	1 503 130	-	-
- BTA ECHEANCE FEVRIER 2015 :	6 571 772	-	64 800	6 506 972	6 506 972
- BTA ECHENACE OCTOBRE 2018	8 768 329	-	-48 458	8 816 787	8 816 787

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Souscription +plus value de souscription	Remboursement +coût d'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2014
- BTA ECHANCE DECEMBRE 2016	2 494 470	-	-2 250	2 496 720	2 496 720
- BTA ECHENACE FEVRIER 2020	967 154	-	-4 965	972 119	972 119
S/total II	20 304 855	-	1 512 257	18 792 598	18 792 598
Total Général	28 741 012	6 500 000	3 208 727	32 032 285	32 032 285

AC334-Autres prêts :

La rubrique autres prêts totalise au 31/12/2014 un montant de 422 070 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2013	Prêts accordés Au 31/12/2014	Remboursements Au 31/12/2014	Valeur nette Au 31/12/2014
Prêt au personnel (FAS)	337 162	162 800	101 686	398 276
Avances sur contrats vie	19 094	6 662	1 962	23 794
Total	356 256	169 462	103 648	422 070

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 23 500 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2013	Souscription Au 31/12/2014	Rachat Au 31/12/2014	Valeur nette Au 31/12/2014
-Billets de trésorerie	3 000 000	7 000 000	6 000 000	4 000 000
-Compte à terme	126 341	-	126 341	-
-Certificats de dépôt	17 500 000	67 000 000	65 000 000	19 500 000
Total	20 626 341	74 000 000	71 126 341	23 500 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2013	Acquisition 2014	Valeur Brute 31/12/2014	31/12/2013	Provisions 31/12/2014 dotation	31/12/2014	Valeur Nette 31/12/2014
FOND GERE SIM SICAR	7 450 000	968 320	8 418 320	-466 943	31 061	-435 882	7 982 438
Total	7 450 000	968 320	8 418 320	-466 943	31 061	-435 882	7 982 438

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 456 321 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2013	Libération 31/12/2014	Constitution 31/12/2014	Valeur Nette 31/12/2014
Tunis Ré	446 349	446 349	456 321	456 321
Total	446 349	446 349	456 321	456 321

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2014 un montant de 44 870 796 DT contre 39 689 797 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 5 180 999 DT.

Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014
Provisions pour primes non acquises non vie	4 022 032	3 710 384	311 648
Provisions d'assurances vie	24 599 376	20 550 916	4 048 460
Provisions pour sinistres vie	8 361 245	7 217 214	1 144 032
Provisions pour sinistres non vie	7 888 143	8 211 284	-323 141
Total	44 870 796	39 689 797	5 180 999

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2014		31/12/2014	31/12/2013	
AC 61 - Créances nées d'opérations d'assurances directes :	24 275 219	3 511 563	20 763 656	16 739 063	4 024 593
AC 62 - Créances nées d'opérations de réassurances :	1 607 969	510 469	1 097 500	2 097 377	- 999 877
AC 631- Personnel :	32 485		32 485	46 304	- 13 819
AC 632 -Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :	254 500		254 500	408 422	- 153 922
AC 633 -Débiteurs Divers	140 095	14 517	125 579	95 000	579
Total	26 310 269	4 036 549	22 273 720	19 386 166	2 887 554

Le détail par âge des créances se présente comme suit :

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
AC 61-créances nées d'opération d'assurance directe	18 208 119	4 431 258	1 635 842	24 275 219
AC 62 -Créances nées d'opération de réassurance	14 212	1 504 741	89 016	1 607 969
AC 631-Personnel	32 485			32 485
AC 632-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	254 500			254 500
AC 633-Débiteurs divers	125 579	14 516		140 095
	18 634 895	5 950 515	1 724 858	26 310 268

Il est à noter que pour l'exercice 2014, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 4 036 548 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant 2014	Montant 2013	Variation
AC612-Contentieux Primes	1 527 048	1 456 967	70 081
AC612 -Affaires directes	1 421 256	932 346	488 910
AC612-Agents Généraux	359 174	358 747	427
AC612-Courtiers d'assurance	204 084	133 257	70 827
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	510 469	483 469	27 000
AC633-Débiteurs divers	14 516	14 517	
Total	4 036 548	3 379 302	657 247

AC 7 – Autres éléments d'actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2014 un solde de 4 327 395 DT contre un solde de 3 164 018 DT au 31/12/2013 et se présente comme suit :

libellé	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013	Variation
Comptes Banques :	738 777	638 646	100 131
Caisse :	339	1013	-674
Frais d'acquisition reportée :	996 938	766 353	230 585
Estimation des réassurances	169 490		169 490
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir :	1 756 071	1 338 069	418 002
Autres (Consignations) :	665 780	419 938	245 843
Total	4 327 395	3 164 018	1 163 377

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2014, le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbr- d'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
Sociétés du groupe						
Banque de l'habitat	581 448	5	2 907 240		2 907 240	21,86%
Epargne invest-sicaf	248 948	5	1 244 740		1 244 740	9,36%
Sim - SIACR	161 050	5	805 250		805 250	6,05%
SIFIB -BH	49 833	5	249 165		249 165	1,87%
Modern leasing	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
Total	1 087 896		5 439 480		5 439 480	40,90%
Administrateurs	546 945	5	2 734 725		2 734 725	20,56%
Etat tunisien	270 320	5	1 351 600		1 351 600	10,16%
Personnes morales	581 625	5	2 908 125		2 908 125	21,87%
Personnes physiques	172 994	5	864 970		864 970	6,50%
Actionnaires étrangers	220	5	1 100		1 100	0,01%
Total	1 572 104		7 860 520		7 860 520	59,10%
Total (sociétés du groupe et autres)	2 660 000		13 300 000		13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2014 avant affectation	Affectations et imputations AGO 10/06/2014	Dividendes	Résultat de L'exercice	Autres variations	situation au 31/12/2014
Capital social	13 300 000					13 300 000
Réserves Légales	1 330 000					1 330 000
Réserves Extraordinaires	4 719 500					4 719 500
Prime d'émission	6 600 000					6 600 000
Fonds Social	1 000 131				-3 416	996 715

Report à nouveau	187 311	75 405			262 716
Effet modification comptable					
Réserves pour Réinvestissements exonérés	5 292 006	1 334 000			6 626 006
Résultat de l'exercice	3 670 405	-1 409 405	-2 261 000	5 417 406	5 417 406
Total	36 099 353	-	-2 261 000	5 417 406	-3 416 39 252 343

Résultat de l'exercice

	2014	2013
= Résultat comptable	<u>7 616 647</u>	<u>5 530 023</u>
+ Réintégrations	1 823 938	1 805 725
- Déductions	-657 038	-688 553
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	8 783 547	6 647 195
- réinvestissements exonérés	-2 500 000	-1 334 000
= Résultat fiscal	<u>6 283 547</u>	<u>5 313 195</u>
- Impôt sur les sociétés	<u>-2 199 241</u>	<u>-1 859 618</u>
= Résultat Net d'exercice	<u>5 417 406</u>	<u>3 670 405</u>

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 1 109 276 DT et se détaillent comme suit :

- Provisions pour impôts 521 296 DT relatif au crédit de TVA dans l'attente d'une position définitive de l'administration fiscale.
- Provisions pour commissions à payer 301 721 DT,
- Provisions pour litiges 286 259 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes :

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2014 totalisent 110 551 897 DT contre 102 168 221 DT en 2013 soit une augmentation de 8 383 676 DT et un taux d'évolution de 8,20 %.

Provisions Techniques	MONTANT 31/12/2014	MONTANT 31/12/2013	VARIATION
<u>Provisions mathématiques</u>	42 851 229	38 524 346	4 326 883
VIE			
	42 851 229	38 524 346	4 326 883
<u>Provisions pour primes non acquises</u>			
AUTO	5 242 546	4 512 893	729 653
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	6 512 780	5 803 246	709 534
INCENDIE	1 073 893	705 561	368 333
TRANSPORT	373 338	274 224	99 114
GROUPE MALADIE	207 360		207 360
	13 409 917	11 295 923	2 113 994
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>			
VIE	14 259 338	12 423 927	1 835 411
GROUPE MALADIE	1 857 827	1 810 028	47 799
AUTO	27 654 576	28 088 173	-433 597
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	4 972 316	4 983 324	-11 008
INCENDIE	3 695 666	3 509 449	186 217
TRANSPORT	450 224	198 661	251 563

Non vie	38 630 609	38 589 635	40 974
Provision pour participations aux bénéfices vie			
Provision pour participations aux bénéfices non vie	52 158	63 437	-11 279
Provision pour égalisation et équilibrage	1 348 646	976 012	372 634
Autres provisions techniques non vie		294 941	-294 941
Total Provisions	110 551 897	102 168 221	8 383 676

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élevaient au 31/12/2014 à 17 140 858 DT contre 15 686 076 DT au 31/12/2013, le détail de ces dettes se présente comme suit :

	Valeur Brute au 31/12/2014	Valeur Brute au 31/12/2013	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	6 047 889	4 772 752	1 275 137
Dépôt en garantie des PSAP	11 092 969	10 913 324	179 645
Total	17 140 858	15 686 076	1 454 782

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 9 778 974 DT au 31/12/2014 contre 6 032 822 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 3 746 152 DT et se détaille comme suit :

Autres Dettes	31/12/2014	31/12/2013	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	528 940	210 209	318 731
-Dettes nées d'opération de réassurance	4 847 787	2 195 374	2 652 413
-Dépôts et cautionnement reçus	258 577	243 687	14 890
-Personnel	8 853	5 772	3 082
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 366 390	1 156 678	209 712
-Créditeurs divers	2 768 427	2 221 103	547 323
	9 778 974	6 032 822	3 746 152

Autres Dettes	1 an et (-) de			Total
	moins d'un an	5 ans	plus que 5 ans	
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	420 819	108 121		528 940
-Dettes nées d'opération de réassurance	4 358 976	488 811		4 847 787
-Dépôts et cautionnement reçus	19 448	100 678	138 451	258 577
-Personnel	6 999	1 854		8 853
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 366 390			1 366 390
-Créditeurs divers	2 200 214	526 947	41 266	2 768 427
	8 372 846	1 226 411	179 717	9 778 974

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 4 230 431 DT au 31/12/2014 contre 4 167 382 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant de 4 199 384 DT ;
- Produits constatés d'avance pour un montant de 31 047 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RÉSULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 20 344 074 DT au 31/12/2014 contre 18 536 777 DT au 31/12/2013, soit une variation de 1 807 297 DT et un taux de 9,75 %.

L'augmentation du taux de cession au 31/12/2014, résulte principalement à la modification des termes du traité de réassurances pour la branche VIE en décembre 2013, les primes cédées ont évolué de 3 627 211 DT.

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013	Variation
Primes émises	20 789 860	18 536 777	2 253 083
Acceptations			
Primes à annuler	- 465 464		- 465 464
Variation des primes acquises non émises	19 678		19 678
Sous-total 1	20 344 074	18 536 777	1 807 297
Primes cédées	- 13 456 468	- 9 829 257	- 3 627 211
Total	6 887 606	8 707 520	- 1 819 914

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Primes émises et acceptées	20 344 074	18 536 777	9,75 %
Primes cédées	13 456 468	9 829 258	36,90%
Taux de cession	66,14%	53,03%	

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2014	Part	31/12/2013	Part
DECES	19 397 243	93,30%	17 266 032	93,15%
CAPITALISATION	1 337 164	6,43%	1 222 372	6,59%
MIXTE	55 453	0,27%	47 373	0,26%
	20 789 860	100,00%	18 536 777	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2014 un montant de 5 878 710 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	53 441 330
- Provisions techniques vie	57 110 567
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	144 386 834
- Produits des placements globaux	5 878 710

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 2 325 257 DT au 31/12/2014 contre un montant de 1 929 399 DT au 31/12/2013.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 3 041 530 DT au 31/12/2014 contre 2 442 927 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 598 603 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013	Variation
Sinistres payés	-4 187 854	-3 444 452	-743 402
Part des réassureurs dans les sinistres	1 837 703	1 480 426	357 277
Variation des provisions pour sinistres	-1 835 411	-862 824	-972 587
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 144 032	383 924	760 108
Total	-3 041 530	-2 442 927	-598 603

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 4 326 883 DT au 31/12/2014 dont un montant de 4 048 460 DT à la charge du réassureur contre 7 493 177 DT dont 5 377 259 DT à la charge du réassureur au 31/12/2013.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultat selon des clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultat vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste et ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.
- Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 6 707 340 DT au 31/12/2014 contre 6 043 263 DT au 31/12/2013.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 8 272 908 DT au 31/12/2014 de contre 7 904 934 DT au 31/12/2013.

Frais Généraux	2014	2013	variation
Frais du Personnel	3 629 238	3 305 843	323 395
Divers frais d'exploitation	1 524 329	1 278 021	246 308
Honoraires commissions et vacations	184 551	182 182	2 369
Dotation aux amortissements	827 233	879 424	-52 191
Etats impôts et taxes	854 925	608 190	246 735
Jetons de présence servis	93 750	93 750	
Dotation à la provision pour créances douteuses	657 247	774 529	-117 282
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	483 712	619 890	-136 178
Dotation à la provision pour congés payés	17 923	22 268	-4 345
Dotation à la provision pour risques divers		140 837	-140 837
Total	8 272 908	7 904 934	367 974

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2014 est de 2 079 462 DT contre 1 761 430 DT au 31/12/2013.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartition suivantes :

Clés de répartition	31/12/2014		31/12/2013	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	24 %	76 %	21 %	79 %
Salaires	24.5 %	75.5 %	21 %	79 %
Chiffre d'affaires	40.6 %	59.4%	43%	57%

La ventilation des charges de personnel :

charges de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Salaires	2 732 078	2 491 214
Pension de retraite	78 106	64 785
Charges sociales	488 443	439 093
Autres avantages en nature	330 611	310 751
	3 629 238	3 305 843

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est réparties comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	2 079 462	1 761 430
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	5 523 908	5 355 614
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	264 828	298 235
- Etat de résultat	404 710	489 655
Total	8 272 908	7 904 934

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2014 sont de 8 025 776 DT contre 6 416 141 DT au 31/12/2013.

CHV9- Charges de Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2014 de 491 881 DT.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2014 de 4 640 003 DT contre 4 191 905 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 10,69%.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 27 667 801 DT au 31/12/2014 contre 24 196 064 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 3 471 737 DT et un taux d'évolution de 14,35 %.

Les primes cédées ont augmenté de 36,20 % pour passer à 7 638 961 DT en 2014 contre 5 608 564 DT en 2013.

La part des réassureurs dans la variation des PPNA est de 311 648 DT contre 285 385 DT en 2013.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2014	au 31/12/2013	
- Primes émises	28 874 394	24 433 363	4 441 031
- Acceptations	542 751	418 854	123 897
- Primes acquises non émises	283 578	-282 743	566 321
- Primes à annuler	81 072	1 846	79 226
Sous-total 1	29 781 795	24 571 320	5 210 475
- Variation des provisions pour primes non acquises	-2 113 994	-375 256	-1 738 738
Primes acquises Sous-total 2	27 667 801	24 196 064	3 471 737
- Primes cédées	-7 638 961	-5 608 564	-2 030 397
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	311 648	285 385	26 263
Total	20 340 488	18 872 885	1 467 603

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
AUTO	11 401 061	9 810 665	1 590 396
ARD	1 236 439	1 024 157	212 282
INCENDIE	3 363 617	2 423 767	939 850
ENGINEERING	2 734 433	1 620 736	1 113 697
TRANSPORT	2 591 429	2 197 469	393 960
MALADIE	8 454 816	7 494 526	960 290
Total NON VIE	29 781 795	24 571 320	5 210 475

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2014 un montant de 5 878 710 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique non vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	53 441 330
- Provisions techniques vie	57 110 567
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	144 386 834
Produits des placements globaux	5 878 710

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 2 175 864 DT au 31/12/2014 contre un montant de 1 939 687 DT au 31/12/2013.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 13 717 722 DT au 31/12/2014 contre 14 245 621 DT au 31/12/2013.

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013	Variation
Sinistres payés	-14 632 201	-13 850 303	-781 898
Part des réassureurs dans les sinistres	1 278 594	1 567 431	-288 837
Variation des provisions pour sinistres	-40 974	-3 062 250	3 021 276
Part des réassureurs dans la variation pour sinistres	-323 141	1 099 501	-1 422 642
Total	-13 717 722	-14 245 621	527 899

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Ce poste se chiffre au 31/12/2014 à 77 692 DT ; est constitué par la variation de la provision pour risques en cours qui s'élève à - 294 941 DT et la variation de la provision pour égalisation et équilibrage de la branche incendie qui s'élève à 1 348 645 DT au 31/12/2014 contre 976 012 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 372 633 DT.

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 253 541 DT contre 233 152 DT au 31/12/2013.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 2 058 233 DT au 31/12/2014 contre 1 394 518 DT au 31/12/2013.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 8 272 908 DT au 31/12/2014 contre 7 904 934 DT au 31/12/2013.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2014 est de 5 523 907 DT contre 5 355 614 DT au 31/12/2013.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2014		31/12/2013	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	24 %	76 %	21 %	79 %
Salaires	24.5 %	75.5 %	21 %	79 %
Chiffre d'affaires	40.6 %	59.4%	43%	57%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2014	766 353	996 938	230 585

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2014 sont de 1 560 864 DT contre 1 258 809 DT au 31/12/2013.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 2 676 705 DT au 31/12/2014 contre 1 058 866 DT au 31/12/2013.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Taux
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	2 676 705	1 058 866	1 617 839	152,79%
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 640 003	4 191 905	448 098	10,69%
-Produits des placements	3 553 453	3 167 763	385 690	12,18%

-charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-286 169	-236 205	-49 964	21,15%
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-404 710	-489 655	84 945	-17,35%
-Correction des valeurs sur placements				
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-2 175 864	-1 939 687	-236 177	12,18%
-Autres produits non techniques	24 659	57 232	-32 573	-56,91%
-Autres charges non techniques	-411 430	-280 197	-131 233	46,84%
Résultat provenant des activités ordinaires	7 616 647	5 530 023	2 086 624	37,73%
-Impôts sur le résultat	-2 199 241	-1 859 618	-339 623	18,26%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 417 406	3 670 405	1 747 001	47,60%
Pertes extraordinaires				
Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	5 417 406	3 670 405	1 747 001	47,60%

4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1/ flux de trésorerie liés à l'exploitation : 11 081 486 DT

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 43 593 196DT.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 28 393 139 DT,
- affaires agents généraux pour 10 388 961 DT
- affaires courtiers pour 4 811 096 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : 18 046 277 DT.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 68 651 DT.

1-4 Décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de 2 727 297 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : 4 919 096 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- sommes versées au personnel s'élèvent à 2 650 350 DT.
- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à 2 054 769 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à 3 072 615 DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total 4 880 773 DT

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : 3 965 805 DT.

1-10 Autres mouvements : 24 925 DT.

2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : - 8 646 029 DT.

- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : 294 696 DT.
- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 83 697 926 DT.
- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 75 346 593 DT.

3/Flux de trésorerie liée aux activités de financements : -2 336 000 DT

- dividendes et autres distributions 2 336 000 DT.

4/Variation de trésorerie : 99 457 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice 639 659 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 739 116 DT.

C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions						V.C.N. à la clôture:		
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions+transferts	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)			A la clôture	
					Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:		Amort	Provisions:
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement													
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	363 124	171 126	85 720	448 530	251 102		62 042				313 144	135 386	
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés													
	363 124	171 126	85 720	448 530	251 102		62 042				313 144	135 386	
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 943 638	243 748	20 771	2 166 615	1 454 798		170 372		19 643		1 605 527	561 088	
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	348 323	18 921		367 244	249 081		59 803				308 884	58 360	
2.3 Acomptes versés													
	2 291 961	262 669	20 771	2 533 859	1 703 879		230 175		19 643		1 914 411	619 448	
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.(1)	12 440 968			12 440 968	2 717 545		535 015				3 252 560	9 188 408	
3.2 Placements dans les entreprises liées	19 022 431	322 243	1023 660	18 321 014		606 731		92 229	91 631		607 329	17 713 685	
3.2.1 Parts dans les entreprises liées	8 557 431	322 243		8 879 674		606 731		92 229	91 631		607 329	8 272 345	
3.2.2 Bons et obligations	10 465 000		1 023 660	9 441 340								9 441 340	
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	75 170 039	83 539 484	74 470 396	84 239 127		1 277 392		554 295	71 180		1 760 507	82 478 620	

3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	17 996 430	1 870 022		19 866 452		810 449		554 295		40 119		1 324 625	18 541 827
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	28 741 012	6 500 000	3 208 727	32 032 285									32 032 285
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	356 256	169 462	103 648	422 070									422 070
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	20 626 341	74 000 000	71 126 341	23 500 000									23 500 000
3.4.6 Autres	7 450 000	1 000 000	31 680	8 418 320		466 943				31 061		435 882	7 982 438
3.5 Créances pour espèces déposées	446 349	456 321	446 349	456 321									456 321
3.6 Placements des contrats en UC													
	107 079 787	84 318 048	75 940 405	115 457 430	2 717 545	1 884 123	535 015	646 524		162 811	3 252 560	2 367 836	109 837 034
TOTAL:	109 734 872	84 751 843	76 046 896	118 439 819	4 672 526	1 884 123	827 232	646 524	19 643	162 811	5 480 115	2 367 836	110 591 868

C2- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	12 440 968	9 188 408
Actions et autres titres à revenu variable		
autres que les parts d'OPCVM	27 490 330	25 687 511
Parts d'OPCVM détenant uniquement		
des titres à revenu fixe	550 396	550 396
Autre parts d'OPCVM	705 400	576 265
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 473 625	41 473 625
Autres placements financiers	8 418 320	7 982 438
Autres prêts et effets assimilés	422 070	422 070
Dépôt auprès des entreprises cédantes	456 321	456 321
Autres dépôts	23 500 000	23 500 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	115 457 430	109 837 034
Dont montant de ces placements qui admis à la présentation des provisions techniques		108 062 843
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs		

C3 -Ventilation des produits et charges de placements :

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers	659 709	441 496	1101 205
Revenu des participations	234 568	319 045	553 613
Revenu des autres placements	1 814 995	2 273 069	4 088 064
Autres revenus financiers		135 828	135 828
Total des produits de placements			5 878 710
Intérêts			513 221
Frais externes (pertes sur réalisation)			
Autres frais (ajustement sur valeur placements)			669 539
Total des charges de placements			1 182 760

C4 -RÉSULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	18 951 456	1 337 165	55 453	20 344 074
Charges de prestations	-5 707 927	-315 338		-6 023 265
Charge des provisions d'assurance vie	-3 386 524	-878 537	-61 822	-4 326 883
Solde de souscription	9 857 006	143 291	-6 370	9 993 926
Frais d'acquisition	-6 684 800	-19 995	-2 545	-6 707 340
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	-1 932 242	-142 217	-5 003	-2 079 462
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-8 617 042	-162 212	-7 548	-8 786 802
Produits nets de placements	1 918 337	381 342	25 578	2 325 257
Charges de placements	-405 802	-80 669	-5 410	-491 881
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-	-
Solde financier	1 512 535	300 673	20 168	1 833 376
Primes cédées et/ou rétrocédées	-13 456 468			-13 456 468
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 837 703			1 837 703
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 192 492			5 192 492
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	8 025 776			8 025 776
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 599 503			1 599 503
Résultat technique vie	4 352 002	281 752	6 249	4 640 003

C5- Résultat technique non vie par catégorie d'assurance :

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANSPORT	MALADIE	Total
Primes acquises	10 671 408	1 208 077	2 995 285	2 053 261	2 492 315	8 247 456	27 667 801
Primes émises	11 401 061	1 236 439	3 363 618	2 734 433	2 591 429	8 454 816	29 781 795
Variation des primes non acquises	-729 653	-28 362	-368 333	-681 172	-99 114	-207 360	-2 113 994
Charges de prestation	-6 763 409	-840 633	-952 183	-43 090	-303 555	-5 847 998	-14 750 867
Prestations et frais payés	-7 491 947	-774 171	-393 334	-120 559	-51 992	-5 800 198	-14 632 201
Charges des provisions pour prestations diverses	728 538	-66 462	-558 849	77 470	-251 563	-47 800	-118 666
Solde de souscription	3 907 999	367 444	2 043 102	2 010 172	2 188 760	2 399 458	12 916 933
Frais d'acquisition	-1087 489	-83 760	-389 543	-264 022	-177 669	-55 751	- 2 058 233
variation des frais d'acquisition reportés	103 550	5 364	79 490	30 287	11 895		230 585
frais d'administration	-2 325 513	-351 076	-588 773	-757 103	-284 177	-1 217 266	-5 523 907
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 309 452	-429 472	-898 826	-990 838	-449 950	-1 273 017	-7 351 555

Produits nets de placements	1 339 406	111 965	249 776	355 717	34 916	84 084	2 175 864
Participation aux résultats	-161 968	-	-65 044	-1 616	-24 913		-253 541
Solde financier	1 177 438	111 965	184 732	354 101	10 003	84 084	1 922 323
Primes cédées	-545 545	-793 604	-2 334 113	-1 991 263	-1 974 437		-7 638 961
Part des réassureurs dans les primes non acquises	-100 778	8 213	241 606	115 776	46 831		311 649
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 676	649 272	487 068	83 171	52 406		1 278 594
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-593 828	-71 689	17 185	123 047	202 143		-323 141
Commissions reçues des réassureurs	127 261	134 152	633 232	531 785	134 434		1 560 864
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 106 214	-73 655	-955 021	-1 137 483	-1 538 622		-4 810 996
Résultat technique	669 770	-23 719	373 986	235 951	210 189	1 210 526	2 676 705

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	20 344 074
Charges de prestations	- 6 023 265
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	- 4 326 883
Solde de souscription	9 993 926
Frais d'acquisition	-6 707 340
Autres charges de gestion nettes	-2 079 462
Charge d'acquisition et de gestion nettes	- 8 786 802
Produits nets de placements	2 325 257
charges de gestion des placements	-491 881
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	1 833 376
Primes cédées et/ou rétrocédées	-13 456 468
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 837 703
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 192 492
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	8 025 776
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 599 503
Résultat technique	4 640 003
Informations complémentaires	
Montant des rachats	100 197
Capitaux échus	215 141
Provisions techniques brutes à la clôture	57 110 567
Provisions techniques brutes à l'ouverture	50 948 273
A déduire:	
Provisions devenues exigibles	

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquises	27 667 801
Primes émises	29 781 795
Variation des primes non acquises	-2 113 994
Charges de prestation	-14 750 868
Prestations et frais payés	-14 632 201
Charges des provisions pour prestations diverses	-118 667
Solde de souscription	12 916 933
Frais d'acquisition	-2 058 233
Autres charges de gestion nettes	230 585
Frais d'administration	-5 523 907
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 351 555
Produits nets de placements	2 175 864
Participation aux résultats	-253 541
Solde financier	1 922 323
Primes cédées	-7 638 961
Part des réassureurs dans les primes acquises	311 648
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 278 594
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	-323 141
Commissions reçues des réassureurs	1 560 864
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-4 810 996
Résultat technique	2 676 705
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	13 409 917
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	11 295 923
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	38 630 609
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	38 589 635
Provision pour P.B non vie à la clôture	52 158
Provision pour P.B non vie à l'ouverture	63 437
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	1 348 645
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	976 012
Autres provisions techniques à la clôture	
Autres provisions techniques à l'ouverture	294 941

C8-Participations croisées :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM /Filales BH	% de détention Filales BH/ SALIM
BANQUE DE L HABITAT	90 000 000	57 732	5	288 660	0,32%	21,86%
MODERN LEASING	20 000 000	298 865	5	1 524 675	7,47%	1,75%
SIFIB-BH	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,87%
SOPIVEL	9 100 000	36 258	100	3 625 800	39,84%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	6,05%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
SMT	500 000	499	100	49 900	9,98%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	
SICAV BHO		5 365	103	550 396		
SICAV BHP		17 814	40	705 400		

C9 -Tableau de ventilation des primes émises par zone géographique et par nature de risque :

	31/12/2014	31/12/2013
NORD	44 666 334	38 662 784
CENTRE	2 971 022	2 558 578
SUD	2 488 514	1 886 735
Total	50 125 870	43 108 097

	31/12/2014	31/12/2013
DECES	18 951 456	17 266 032
CAPITALISATION	1 337 165	1 222 372
MIXTE	55 453	48 373
Total VIE	20 344 074	18 536 777
AUTO	11 401 061	9 810 665
ARD	1 236 439	1 024 157
INCENDIE	3 363 618	2 423 767
ENGINEERING	2 734 433	1 620 736
TRANSPORT	2 591 429	2 197 469
MALADIE	8 454 816	7 494 526
Total NON VIE	29 781 795	24 571 320
Total	50 125 870	43 108 097

C10- Tableau des mouvements de capitaux propres

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
solde au 31/12/2011	13 300 000	1 326 755	4 719 500	6 600 000	1 600 000	1 002 496	8 570	3 799 785	32 357 106
affectation AGO du 09/05/2012		3 245			1 539 106		2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207

Effets de modifications comptables									
solde au 31/12/2012	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	3 139 106	1 002 521	404 004	4 197 207	34 692 339
affectation AGO du 21/05/2013					2 152 900		2 044 307	-4 197 207	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 268			9 268
décaissement						-11 659			-11 659
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables									
solde au 31/12/2013	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	5 292 006	1 000 131	187 311	3 670 405	36 099 353
affectation AGO du 10/06/2014					1 334 000		2 336 405	-3 670 405	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 383			9 383
décaissement						-12 799			-12 799
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								5 417 406	5 417 406
Effets de modifications comptables									
solde au 31/12/2014	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	6 626 006	996 715	262 716	5 417 406	39 252 343

C11 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>			
Règlements cumulés	8 381 415	10 922 647	5 781 385
Provisions pour sinistres	5 052 226	9 552 865	11 792 944
Total charges des sinistres	13 433 641	20 475 512	17 574 329
Primes acquises	18 623 381	21 300 911	22 511 053
% sinistres / primes acquises	72%	96%	78%

Année d'inventaire	2010	2011	2012	2013
<i>Inventaire 2013</i>				
Règlements cumulés	9 596 580	12 834 291	9 249 006	6 256 783
Provisions pour sinistres	3 337 096	7 767 292	7 765 247	11 547 564
Total charges des sinistres	12 933 676	20 601 583	17 014 253	17 804 347
Primes acquises	18 623 381	21 300 911	22 511 053	24 196 064
% sinistres / primes acquises	69%	97%	76%	74%

Année d'inventaire	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	10 210 889	14 267 151	10 927 570	10 393 547	6 135 276
Provisions pour sinistres	2 528 628	5 717 736	6 070 751	6 526 248	12 913 856
Total charges des sinistres	12 739 517	19 984 887	16 998 321	16 919 795	19 049 132
Primes acquises	18 623 381	21 300 911	22 511 053	24 196 064	27 667 801
% sinistres / primes acquises	68 %	94 %	76%	70%	69 %

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » arrêtés au 31 Décembre 2014 et faisant apparaître un total bilan de 182 063 779 dinars, un résultat net de l'exercice de 5 417 406 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 2 676 705 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 640 003 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES SALIM » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 Janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévus par l'arrêté du 05 Janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES SALIM » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Nous ne sommes, donc, pas en mesure de nous prononcer sur le respect par la société « ASSURANCES SALIM » des conditions de représentation des provisions techniques telles que prévues par l'article 31 de l'Arrêté sus-indiqué.

Nous devons, aussi, noter que la société « ASSURANCES SALIM » détient, à la date du 31 Décembre 2014, une participation de 0,32% du capital de la « Banque de l'Habitat », elle-même détenant 21,86% du capital de la société « ASSURANCES SALIM ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %.

Tunis le 26 Mars 2015

P/ GAC – CPA International

Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

1. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 13/03/2014 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7,25 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie

Le montant des produits financiers constatés en 2014 s'élève à 111 797 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée: la « BANQUE DE L'HABITAT »: Administrateur :

1.1 La « BANQUE DE L'HABITAT », a souscrit au cours de l'exercice 2014, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	6 652 626
Automobile	93 432
Engineering	24 804
Assurances risques divers	269 677
Assurances Incendie	132 480

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » loue à la « BANQUE DE L'HABITAT » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2014 s'élève à 340 899 DT HT.

1.3 La « BANQUE DE L'HABITAT » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble ASSURANCES SALIM à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2014 s'élève à 35 369 DT HT.

1.4 La commission au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 6 054 822 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.5 Les commissions au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2014 à 16 365 DT.

1.6 La participation bénéficiaire au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2014 à 65 044 DT.

1.7 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2014 s'élève à 356 127 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM +1.8 %.

Le montant des produits constatés en 2014 s'élève à 99 957 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 6.8 %.

Le montant des produits constatés en 2014 s'élève à 94 807 DT.

2. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «MODERN LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2014, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	129 901
Automobile	14 148
Engineering	1 832
Assurances incendie et risques divers	9 651

2.2 La société « MODERN LEASING » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 48 685 DT.

2.3 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14/09/2013 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 180 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6,95 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.

Le montant des produits financiers constaté en 2014 s'élève à 26 318 DT

2.4 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «MODERN LEASING» a pris en location auprès de société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 212 017 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2014.

2.5 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 18/02/2013 à un emprunt obligataire de 1 000 000 DT émis par la « MODERN LEASING » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 6.5%.

Le montant des produits constatés en 2014 s élève à 65 178 DT.

3. Personne concernée: la « SIM SICAR »: Administrateur :

3.1 La société « SIM SICAR», a souscrit au cours de l'exercice 2014 à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	51 259
Automobile	7 387
Assurances incendie et risques divers	959

3.2 La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIM SICAR » (filiale du groupe « BANQUE DE L'HABITAT ») neuf conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 8 418 320 DT.

La société « SIM SICAR » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « SIM SICAR» au titre de l'exercice 2014, totalisent un montant de 81 678 HT .

4. Personne concernée: la « SIFIB-BH »: Administrateur :

4.1 La société «SIFIB-BH», a souscrit au cours de l'exercice 2014, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	36 927
Automobile	1 414
Assurances engineering	215
Assurances incendie et risques divers	306

4.2 La société ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIFIB-BH » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « ASSURANCES SALIM ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « ASSURANCES SALIM »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « ASSURANCES SALIM ».

Au terme de cette convention la SIFIB BH percevra une rétribution de 12 000 DT HT par an en contrepartie des services fournis.

4.3 En vertu d'un contrat de location conclu en date 01/02/2010, la société SIFIB a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 71 424 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 1^{er} février 2014.

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs:

Les obligations et engagements de la société « ASSURANCES SALIM » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. Operations réalisées aux rémunérations des dirigeants

LIBELLE	Du 01/06/2013 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/05/2014	
	Directeur Général	Directeur délégué	Directeur délégué
-Rémunération brute salaires et primes	39 310	19 730	18 188
-Charges patronales	7 351	3 771	3 508
- Avantages en nature	5 645	3 491	5 187
-Jetons de présence		1 600	1 600
TOTAL(1)	52 306	28 592	28 483
TOTAL(2)		109 381	

C2. Les jetons de présence servis par la société aux membres du Conseil d'Administration et du comité d'audit s'élève au 31 décembre 2014 à 75 000 DT.

C3. Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève 300 DT net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 26 Mars 2015

P/ GAC – CPA International

Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA